



Anderlecht, le 10 mars 2020

M. Achille Vandyck
Drève Soetkin, 58/A
1070 Anderlecht

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Secrétariat général
Votre correspondante :
Nathalie Coppens
Directrice du Secrétariat général
ncoppens@anderlecht.brussels
0499/966 211

Votre question orale du 17 février 2020, transformée en question écrite, concernant les vélos de l'administration communale

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour l'intérêt dont vous témoignez quant à la mise en œuvre de l'objectif stratégique «augmenter la flotte de vélos communaux à destination des fonctionnaires et l'élargir aux vélos électriques ».

Vous trouverez ci-après les réponses à vos questions :

1) De combien de vélos et vélos électriques disposait initialement la commune si nous remontons à 2006 ? Combien de vélos et vélos électriques restent-ils au jour d'aujourd'hui ? Qu'avez-vous fait des vélos et vélos électriques qui ne sont plus dans le parc communal ?

Notre administration dispose des vélos suivants : (hors établissements scolaires)

Qté	Type	Année d'acquisition
5	Vélos électriques (en cours d'assurance)	2019
8	Vélos non-électriques, de type urbain - TREK mixtes de 3 tailles différentes : - 2 vélos 45cm - 4 vélos 50cm - 2 vélos 55cm	2016
32	Vélos non-électriques, de type urbain	<2010

A noter que des vélos électriques, acquis en 2006, ont connu d'énormes problèmes de batterie et de chargeur. Ceux-ci ont été déclassés et cédés à l'asbl d'économie sociale « Cyclo ».

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be

2) Une étude concernant l'utilisation actuelle au sein de l'administration des vélos et vélos électriques a-t-elle été menée ? Si oui, quand et quel en a été le bilan ? Si non, pourquoi ?

Un registre d'utilisation a été installé dans local vélo de l'Hotel communal, depuis l'année 2011. Celui-ci est complété de manière spontanée par les utilisateurs, tout en n'étant pas obligatoire.

Les statistiques sont disponibles depuis l'année 2011 jusqu'à l'année 2019 :

- Distance totale parcourue : 6.300 km entre 2011 et 2019.
- Nombre d'utilisations par an : moyenne de 180 trajets inscrit dans le registre, en croissance entre 2011 et 2015 puis décroissance jusqu'en 2019, suite notamment au déménagement sur d'autres sites de services dont les collaborateurs utilisaient régulièrement les vélos (Mobilité, Rénovation urbaine,...)
- Distance moyenne de 4 km aller-retour
- Nombre d'utilisateurs différents sur une année : moyenne de 18 usagers.

3) Un sondage des services afin de connaître les besoins en vélos et vélos électriques auprès des services a-t-il été mené ? Si oui, quand et quels sont les éléments que nous pouvons en tirer ?

Dans un souci de rationalisation du parc de véhicules, et afin d'opérer des déplacements plus efficaces et respectueux de l'environnement, le Collège, en date du 22 octobre 2019, a mandaté la société Next Mobility pour la réalisation d'une analyse de la flotte actuelle et des besoins des services, ainsi que d'un plan stratégique concernant la gestion et le renouvellement de celle-ci, assorti d'objectifs opérationnels chiffrés destinés à constituer une aide à la décision pour le Collège anderlechtois.

Cette analyse est en cours actuellement, elle comprend une analyse des besoins en terme de mobilité des départements qui constituent l'administration communale.

4) Un partenariat public-privé quant à l'utilisation du Free-Floating sur notre territoire a-t-il été décidé ? Si oui, quand avez-vous pris cette décision et quand a été ou sera passé le marché public

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

5) Des incitants pour l'utilisation du vélo ou vélo électrique pendant les heures de travail des fonctionnaires sont-ils prévus ? Si oui, quels sont ces incitants ? Si non, pourquoi ?

Aucun incitant n'est prévu pour l'instant. Cependant, forts des résultats de l'analyse du bureau d'études Next Mobility, une démarche de sensibilisation des agents aux avantages du vélo ou du vélo cargo pourra être entamée (rapidité, parking, santé, bienfaits environnementaux), assortie d'une démarche d'examen des règlements afférents au personnel communal.

6) Un marché ou des marchés concernant l'achat de vélo et/ou de vélos électriques a-t-il été passé depuis le début de la législature ? Si oui, quand, combien de vélos et de quel type, pour quels montants ? Si non, un futur appel a-t-il été décidé par la commune ?

Un marché public a été passé en 2019, concernant l'acquisition de 5 vélos électriques pour un montant de 13.712,75.€ Un budget de 15.000€ est prévu en 2020 ainsi qu'en 2021 au budget extraordinaire.

7) Quelle est la décision prise par le Collège concernant l'entretien et les réparations des vélos et vélos électriques ? Utilisons nous un prestataire extérieur et si oui, quel en a été le coût pour 2019 ? Si non, un service communal s'en occupe-t-il et quel en est la mobilisation horaire sur base hebdomadaire ?

Des interventions ont été effectuées par Cyclo via marché public en 2018 et 2019. Le dernier entretien des vélos a été effectué entre août et novembre 2019. La somme dépensée en 2019 est de 2.500 EUR TVAC.

Il n'a pas encore été décidé de la marche à suivre pour l'entretien des vélos non électriques suite à la reprise par le service des transports de la gestion du parc vélo. Il est prévu de conclure un contrat d'entretien pour les nouveaux vélos électriques.

8) Le Collège a-t-il décidé de se munir de vélos-cargo ou de vélos-cargo électriques à disposition des ouvriers et fonctionnaires communaux ? Si oui quels seront les services concernés et combien de vélos seront acquis ? Si non, pourquoi ?

La Région bruxelloise lancera, durant l'année 2020, un appel à projet pour la mise à disposition d'un vélo-cargo. Ce subside régional permettra à notre administration d'acquérir un vélo-cargo et de faire un test. Les services « enseignement » et « logistique » pourraient être associés au test. D'autre part, le plan stratégique commandé au bureau d'études permettra de mettre en évidence les besoins qui pourront être comblés via ce mode de déplacement.

Recevez, Monsieur le Conseiller, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevin des Transports,

A. NEUZY.